

Marcillac, le 5 août 2011

11, place de l'Eglise - 12330 MARCILLAC-VALLON
Tél. 05 65 71 86 20 - Fax 05 65 71 13 15
E-mail : cc.demarcillac@wanadoo.fr
www.cc-caussevallonmarcillac.fr

à

Monsieur **CHABANON-POUGET BERNARD**
MALVIES,
12330 MARCILLAC VALLON

Service assainissement autonome

Affaire suivie par Mr Bouscayrol

Référence du dossier : **2010-138-097**

Commune de : **MARCILLAC**

OBJET : Compte Rendu de l'Etat des lieux du dispositif d'assainissement autonome

Monsieur,

Suite à la réalisation de l'état des lieux de votre dispositif d'assainissement non collectif localisée sur la commune de **MARCILLAC** au lieu dit **MALVIES**, parcelle **D 472** le **26/07/2011, à 09H00**, en présence de **Mr Chabanon-Pouget**. Nous vous transmettons un compte rendu vous indiquant la situation de votre installation.

Nous rappelons que pour être conforme au règlement d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes, la réhabilitation d'un système d'assainissement est soumise à déclaration et une instruction de dossier auprès du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui peut vous conseiller dans vos démarches sur les normes actuelles relatif à l'assainissement. A la suite des travaux une attestation technique d'exécution des travaux, est remise au propriétaire.

IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE

NOM / Prénom : **CHABANON-POUGET BERNARD** Adresse: **MALVIES,**

IDENTIFICATION DE L'OCCUPANT DE L'HABITATION

NOM / Prénom : **CHABANON-POUGET BERNARD**

HABITATION

Année de l'habitation : NON RENSEIGNE		Année de l'assainissement : 1995	
Type d'habitation : Habitation		Résidence : Principale	
Nbre de pièces : 6		Nbre de chambres : 4	Nbre de logement : 1

COLLECTE et PRETRAITEMENT : (fosse / Bac à graisse)

eaux usées /eaux pluviales séparées? OUI		eaux ménagères / eaux vannes séparées ? NON	
> Prétraitement Eaux ménagères / eaux vannes: ✓ Type prétraitement 1 : Fosse toutes eaux 2000l			
observations : Fosse accessible, non ouverte le jour de la visite. Légèrement sous-dimensionnée.			
Bilan fonctionnement : Disfonctionnement constaté			

TRAITEMENT et EVACUATION : (filtre à sable / Rejet ...)

Traitement Eaux ménagères / eaux vannes: **Aucun traitement**

Infiltration eaux ménagères / Eaux vannes : **En surface**

Propriétaire de l'exutoire : **Rejet hors parcelle du propriétaire**

Bilan fonctionnement : **Disfonctionnement constaté**

COMPTE RENDU DE VISITE

Aptitude du Terrain à l'Assainissement Non Collectif :

- faible surface disponible
- exutoire possible
- parcelle accessible
- Pente Moy. entre 5 et 10%

FILIERE D'ASSAINISSEMENT INSTALLEE : **3- NON CONFORME**

FONCTIONNEMENT : **installation incomplète, à réhabiliter.**

Observations générales :

D'après l'arrêté du 7 septembre 2009 et du DTU 64.1 relatif à l'assainissement autonome, il est noté :

- L'habitation ne dispose pas d'un système d'assainissement conforme à la législation en vigueur. En effet, il est constaté uniquement la présence d'une fosse toutes eaux faisant office de prétraitement. La partie traitement en aval est absente.

Travaux et entretien à envisager :

- Créer un accès à la fosse de façon à pouvoir nettoyer le préfiltre régulièrement.
- Installer un dispositif de traitement conforme à la réglementation en vigueur, en aval de la fosse, de type filtre à sable, car il assure l'épuration, c'est-à-dire l'élimination des germes pathogènes et autres polluants (nitrates, phosphates...) ainsi que l'évacuation des effluents.
- Au vu des contraintes techniques liées surtout au manque de surface, envisager la mise en place d'un système d'assainissement compact est possible. Ce dispositif doit impérativement être agréé par le ministère en charge de l'écologie et de la santé, cette liste des dispositifs agréés est publiée au journal officiel, le service assainissement se tient à votre disposition pour d'éventuels conseils concernant ces dispositifs.

Ce dispositif est réalisé dans le cadre d'un contrôle d'état des lieux et de fonctionnement de dispositif. Certains faits mentionnés dans ce document sont basés sur les dires du propriétaire de l'installation et n'ont pas pu être vérifiés. La communauté de Commune de Causse & Vallon de Marcillac décline toutes responsabilités si des informations erronées ont été fournies par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

Nous restons à votre disposition au 05 65 71 36 21 pour d'éventuelles informations que nous ne manquerons pas de vous transmettre. Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

MARCILLAC, le 05/08/2011

Le Président

Jacques Hourdequin



Pièce jointe : Définition d'un assainissement Non Collectif